# Exemple de page Web pour le processus d’autorisation d’usage à des fins thérapeutiques d’un sportif – Organisations nationales antidopage (ONAD)

## QU’EST-CE QU’UNE AUTORISATION D’USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES (AUT)?

Les sportifs peuvent être atteints d’une affection médicale qui les force à prendre des médicaments ou à avoir recours à certaines procédures. Si le médicament ou la méthode qu’un sportif doit utiliser pour traiter une affection particulière est interdit selon la [Liste des interdictions](https://www.wada-ama.org/fr/liste-des-interdictions) de l’Agence mondiale antidopage (AMA), une AUT peut permettre au sportif de recourir à cette substance ou à cette méthode tout en participant à des compétitions sportives, et ce, sans se rendre coupable d’une violation des règles antidopage (VRAD) ni subir de sanction applicable. Les demandes d’AUT sont évaluées par un comité de médecins, le Comité d’autorisation d’usage à des fins thérapeutiques (CAUT).

Les AUT des ONAD ne sont valables que pour les contrôles de compétitions de niveau national et les contrôles hors compétition.

## QUELS SONT LES CRITÈRES POUR ACCORDER UNE AUT?

L’ensemble des quatre critères suivants doivent être respectés (pour en savoir plus, veuillez consulter l’[article 4.2 du Standard international pour l’autorisation d’usage à des fins thérapeutiques (SIAUT) de l’AMA](https://www.wada-ama.org/fr/ressources/standard-international-pour-lautorisation-dusage-des-fins-therapeutiques-siaut)) :

* Le sportif a reçu un diagnostic pour une affection médicale devant être traitée au moyen d’une substance ou méthode interdite.
* L’utilisation de la substance à des fins thérapeutiques ne produira pas, par prépondérance des probabilités, d’amélioration significative de la performance au-delà de celle attribuable au retour à l’état de santé normal du sportif.
* La substance ou méthode interdite est un traitement indiqué de l’affection médicale, et il n’existe pas d’alternative thérapeutique autorisée et raisonnable.
* La nécessité d’utiliser cette substance ou cette méthode n’est pas une conséquence de l’usage antérieur (sans AUT) d’une substance ou méthode qui était interdite au moment de son usage.

## QUI DOIT DEMANDER UNE AUT? OÙ ET QUAND EN DEMANDER UNE?

Les sportifs qui sont soumis aux règles antidopage ont besoin d’une AUT pour faire usage d’une substance interdite ou d’une méthode interdite. Vous devez vous informer auprès de [**insérer le nom de l’ONAD**] pour savoir à qui envoyer la demande et s’il est possible de demander une AUT à titre rétroactif.

Tout d’abord, vérifiez si le médicament ou la méthode que vous avez l’intention de prendre ou d’utiliser est interdit selon la Liste des interdictions de l’AMA.

*[*[*Liste des interdictions*](https://www.wada-ama.org/fr/liste-des-interdictions) */ page. Il est possible d’ajouter ici une référence ou un lien vers une base de données nationale des médicaments ou un outil en ligne, par exemple* [*globaldro.com*](https://www.globaldro.com/Home)*.]*

Vous avez la responsabilité d’informer votre médecin que vous êtes un sportif soumis aux règles antidopage. Vous et votre médecin devez vérifier si la substance ou la méthode prescrite figure sur la [Liste des interdictions](https://www.wada-ama.org/fr/liste-des-interdictions). Si c’est le cas, envisagez des options qui ne sont pas interdites; s’il n’y en a aucune, soumettez une demande d’AUT. Rappelez-vous qu’au bout du compte, cette responsabilité incombe aux sportifs. Contactez [**insérer le nom de l’ONAD**] en cas de difficultés.

Par la suite, communiquez avec [**insérer le nom de l’ONAD**] pour déterminer votre niveau de compétition et les exigences relatives à la demande d’AUT.

**Si l’on détermine que vous êtes un sportif de niveau national,** *[insérer la définition que donne l’ONAD d’un sportif de niveau national]* vous devez soumettre votre demande d’AUT à **[insérer le nom de l’ONAD]** à l’avance, dès que le besoin surgit, à moins d’une urgence ou de circonstances exceptionnelles.

Dans le cas des substances interdites seulement en compétition, vous devez demander une AUT au moins 30 jours avant votre prochaine compétition. Veuillez consulter la section « Comment demander une AUT auprès de **[insérer le nom de l’ONAD]**? » ci-dessous.

**Si votre niveau est inférieur au niveau national tel qu’il est défini ci-dessus,** *[insérer la définition que donne l’ONAD des sportifs de niveau inférieur, s’il y a lieu]* vous avez le droit de présenter une demande pour une AUT rétroactive après avoir été soumis à un contrôle par [**insérer le nom de l’ONAD**] ou toute autre organisation antidopage (OAD).

**Remarque importante :**

Une AUT accordée par **[insérer le nom de l’ONAD]** n’est valable qu’au plan national. Si vous êtes ou devenez un sportif de niveau international ou participez à une grande manifestation sportive, cette AUT ne sera pas valable à moins d’avoir été reconnue par la Fédération internationale (FI) ou par l’organisateur de grandes manifestations (OGM) concerné. Il est de votre responsabilité de vérifier si l’AUT de votre [insérer le nom de l’ONAD] est automatiquement reconnue par cette FI ou cet OGM.

**[Insérer le nom de l’ONAD]** peut vous aider à déterminer votre niveau et les exigences à satisfaire à l’égard de la demande d’AUT et, au besoin, vous aider à présenter l’AUT de votre **[insérer le nom de l’ONAD]** à une FI ou un OGM en vue d’obtenir une reconnaissance. Veuillez communiquer avec *[insérer les coordonnées applicables]*.

## PUIS-JE OBTENIR UNE AUT RÉTROACTIVE?

**Vous pouvez faire une demande d’AUT de manière rétroactive auprès de** **[insérer le nom de l’ONAD] uniquement dans les cas suivants :**

* Vous aviez besoin d’un traitement d’urgence pour une affection médicale.
* Il n’y avait pas assez de temps pour présenter une demande d’AUT, vous n’en avez pas eu l’occasion ou d’autres circonstances exceptionnelles vous ont empêché de soumettre une demande d’AUT ou de la faire évaluer avant d’être soumis au contrôle.
* Conformément aux règles antidopage de (insérer le nom de l’ONAD concernée), vous n’aviez pas le droit ou n’étiez pas tenu de faire une demande d’AUT à l’avance.
* Vous êtes un sportif de niveau inférieur qui ne relève pas de la compétence d’une FI ou d’une ONAD et avez été soumis à un contrôle.
* Vous avez obtenu un résultat positif après avoir fait usage d’une substance hors compétition qui n’est interdite qu’en compétition (par exemple, les glucocorticoïdes).

**Dans des cas rares et exceptionnels, et nonobstant toute autre disposition du SIAUT,** vous pouvez faire une demande d’approbation rétroactive pour l’utilisation thérapeutique d’une substance ou méthode interdite et obtenir cette approbation si, étant donné l’objectif du Code, il serait manifestement injuste que l’AUT rétroactive ne soit pas accordée.

Cette AUT rétroactive unique ne sera accordée qu’avec l’approbation préalable de l’AMA (et l’AMA peut, à sa libre et entière appréciation, accepter ou rejeter la décision de [**insérer le nom de l’ONAD**]).

**Remarque importante :**

L’utilisation d’une substance ou méthode interdite sans AUT pourrait aboutir à une VRAD.

Si une demande d’AUT rétroactive est nécessaire à la suite d’un prélèvement d’échantillons, nous vous conseillons fortement de préparer un dossier médical à soumettre pour évaluation.

## COMMENT DEMANDER UNE AUT AUPRÈS DE [INSÉRER LE NOM DE L’ONAD]?

*[Remarque : L’ONAD choisit une seule option (option 1 ou option 2)]*

*[Option 1 – Seulement au moyen d’ADAMS]*

Vous devez soumettre votre demande d’AUT, y compris le dossier médical requis, exclusivement au moyen d’ADAMS. Si vous n’avez pas encore de compte ADAMS, veuillez communiquer avec *[insérer les coordonnées applicables]* pour qu’on vous en configure un.

*[Option 2 – Au moyen d’ADAMS ou d’un formulaire de demande d’AUT imprimé/électronique]*

**[Insérer le nom de l’ONAD]** vous encourage à soumettre les demandes d’AUT au moyen d’ADAMS, de même que le dossier médical requis. Si vous n’avez pas encore de compte ADAMS, veuillez communiquer avec *[insérer les coordonnées applicables]* pour qu’on vous en configure un.

Autrement, veuillez télécharger le formulaire de demande d’AUT de **[insérer le nom de l’ONAD]** *[insérer le lien vers une version personnalisée du* [*modèle de demande d’AUT de l’AMA*](https://www.wada-ama.org/fr/ressources/modele-de-formulaire-de-demande-daut)*]* et, après l’avoir rempli et signé, envoyez-le avec le dossier médical exigé à *[insérer les coordonnées applicables]*.

Votre demande d’AUT doit être rédigée en lettres majuscules ou caractères d’imprimerie lisibles.

Le dossier médical doit comprendre :

* des antécédents médicaux complets, y compris la documentation du ou des médecins ayant posé le diagnostic original (si possible);
* les résultats de tous les examens, analyses de laboratoire et études d’imagerie en rapport avec la demande.

*[Insérer les modalités touchant les frais relatifs à la demande d’AUT, c.-à-d. à la charge du sportif, y compris tout examen médical, test ou étude d’imagerie complémentaire, etc.]*

Les demandes d’AUT incomplètes ou non lisibles ne seront pas traitées et seront retournées pour qu’elles soient remplies et soumises de nouveau.

Pour vous aider, vous et votre médecin, à fournir les documents médicaux appropriés, nous vous suggérons de consulter les [Listes de vérification aux fins d’une AUT](https://www.wada-ama.org/fr/recherche?q=liste%20de%20v%C3%A9rification&filters%5Bcontent_type%5D%5B%5D=%22resource%22) de l’AMA, pour des conseils et de l’assistance pendant le processus de demande d’AUT, et les [Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins](https://www.wada-ama.org/fr/recherche?q=lignes%20directrices%20sur%20les%20AUT&filters%5Bcontent_type%5D%5B%5D=%22resource%22), pour des conseils sur des affections médicales courantes, certains traitements et substances, etc.

Conservez une copie du formulaire de demande d’AUT et de toutes les informations médicales soumises à l’appui de votre demande, ainsi qu’une preuve d’envoi.

## QUE SE PASSE-T-IL LORS DES GRANDES MANIFESTATIONS ?

Une organisation responsable de grandes manifestations exige que les sportifs fassent une demande de reconnaissance de leur AUT s'ils souhaitent utiliser une substance ou une méthode interdite dans le cadre de la manifestation en question.

Si vous avez une AUT accordée par **[insérer le nom de l’ONAD]** et que vous allez concourir lors d'une grande manifestation, par exemple les Jeux olympiques, vous devez contacter l'organisation responsable des grandes manifestations pour obtenir des informations sur leur processus de reconnaissance.

## QUAND VAIS-JE RECEVOIR LA DÉCISION CONCERNANT MA DEMANDE D’AUT?

Le CAUT de **[insérer le nom de l’ONAD]** doit rendre une décision dès que possible, habituellement dans les 21 jours à compter de la date de réception de la demande d’AUT dûment remplie, y compris les informations médicales exigées.

## ET SI J’AI BESOIN DE RENOUVELER MON AUT?

La durée de chaque AUT varie, après quoi elle expire automatiquement. Si vous devez continuer d’utiliser la substance ou méthode interdite, il est de votre responsabilité de soumettre une nouvelle demande d’AUT accompagnée des informations médicales mises à jour avant la date d’expiration, afin qu’une décision puisse être prise avant l’expiration de l’AUT courante.

**Remarque importante :**

La présence (à la suite d’un prélèvement d’échantillons), l’utilisation, la possession ou l’administration de la substance ou méthode interdite doit être en accord avec les conditions de votre AUT. Par conséquent, si vous avez besoin d’une posologie, fréquence, voie ou durée d’administration d’une manière qui diffère sensiblement de celle indiquée dans l’AUT, vous devez communiquer avec **[insérer le nom de l’ONAD]**, car vous pourriez devoir présenter une nouvelle demande d’AUT. Certaines posologies et substances, comme l’insuline, font souvent l’objet de modifications pendant le traitement; ces changements éventuels doivent être mentionnés par le médecin traitant dans la demande d’AUT et ils seront généralement acceptés par le CAUT de l’OAD.

## ET SI MA DEMANDE D’AUT AUPRÈS DE [INSÉRER LE NOM DE L’ONAD] EST REFUSÉE?

Tout refus d’une demande d’AUT est accompagné d’une explication écrite des motifs de la décision. Si les explications ne vous semblent pas claires, veuillez communiquer avec **[insérer le nom de l’ONAD]** pour comprendre exactement pourquoi l’AUT a été refusée. Parfois, il manque un important élément d’information, un test de diagnostic, des résultats de laboratoire, etc. Dans ces cas-là, la demande doit être soumise de nouveau. Autrement, vous pouvez porter la décision en appel comme suit :

*[Décrire brièvement le processus de l’ONAD pour faire appel auprès de l’instance d’appel nationale pertinente]*

## ET SI L’AUT DE MON [INSÉRER LE NOM DE L’ONAD] N’EST PAS RECONNUE PAR MA FI?

**Vous ou [insérer le nom de l’ONAD]** avez 21 jours à compter de la notification de non-reconnaissance pour soumettre le dossier à l’AMA aux fins d’examen. Vous devez envoyer les mêmes informations que vous avez soumises à **[insérer le nom de l’ONAD]** et sur lesquelles a reposé la décision du CAUT, par l’intermédiaire d’une méthode en ligne sécurisée ou par courrier recommandé à l’adresse suivante :

Département médical de l’AMA  
Agence mondiale antidopage

Tour de la Bourse

800, Place Victoria, bureau 1700

C. P. 120

Montréal (Québec) H4Z 1B7

Canada

L’adresse courriel à utiliser pour poser des questions ou envoyer la demande d’examen est la suivante : [medical@wada-ama.org](mailto:medical@wada-ama.org).

**Dans l’attente de la décision de l’AMA, l’AUT de [insérer le nom de l’ONAD] reste valable pour les contrôles de compétitions de niveau national et pour les contrôles hors compétition seulement.** Si la question n’est pas soumise à l’AMA pour examen, **[insérer le nom de l’ONAD]** doit déterminer si l’AUT initialement accordée devrait rester valable pour les contrôles de compétitions de niveau national et les contrôles hors compétition.

## MES INFORMATIONS MÉDICALES SERONT-ELLES TRAITÉES DE FAÇON CONFIDENTIELLE?

Tout le contenu d’une demande d’AUT, y compris les informations médicales justificatives et toute autre information associée à l’évaluation de votre demande d’AUT, demeure strictement confidentiel et est traité conformément à la déclaration du sportif contenue dans le processus AUT d’ADAMS *[Pour l’option 2 de la section « Comment demander une AUT? » seulement :], ajouter :* et dans le formulaire de demande d’AUT de **[insérer le nom de l’ONAD]** *[insérer le lien vers une version personnalisée du modèle de demande d’AUT].* Tous les membres du CAUT et les autres destinataires autorisés de votre demande d’AUT et des informations connexes (tel qu’il est précisé dans la déclaration du sportif) sont soumis au secret professionnel ou à une obligation contractuelle en matière de confidentialité.

Veuillez lire attentivement les termes de la déclaration du sportif. En particulier, veuillez noter que si vous souhaitez révoquer le droit du CAUT de **[insérer le nom de l’ONAD]** d’obtenir les informations associées à votre demande d’AUT, conformément à la déclaration du sportif, l’AMA considérera que votre demande d’AUT est retirée sans qu’une approbation ait été délivrée.

**[Insérer le nom de l’ONAD]** et tout autre destinataire autorisé ne conserveront pas les informations liées à votre demande d’AUT plus longtemps que nécessaire aux fins décrites dans la déclaration du sportif, conformément au Standard international pour la protection des renseignements personnels.

## ****COORDONNÉES****

Si vous avez des questions ou désirez obtenir d’autres renseignements à propos des pratiques de gestion des renseignements personnels de **[insérer le nom de l’ONAD]**, veuillez communiquer avec *[insérer les coordonnées du responsable de la protection des données de l’ONAD]*.

**Si vous avez des doutes quant à l’organisme auquel vous devez soumettre une demande d’AUT ou à propos du processus de reconnaissance, ou si vous avez d’autres questions sur les AUT, veuillez communiquer avec : *[insérer les coordonnées applicables de* [insérer le nom de l’ONAD]*]***

## ****AUTRES LIENS UTILES****

[Standard international pour l’autorisation d’usage à des fins thérapeutiques (SIAUT) de l’AMA](https://www.wada-ama.org/fr/ressources/standard-international-pour-lautorisation-dusage-des-fins-therapeutiques-siaut)

[Listes de vérification de l’AMA pour les AUT](https://www.wada-ama.org/fr/recherche?q=liste%20de%20v%C3%A9rification&filters%5Bcontent_type%5D%5B%5D=%22resource%22)

[Lignes directrices de l'AMA pour le Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT)](https://www.wada-ama.org/fr/ressources/programme-mondial-antidopage/lignes-directrices-pour-le-standard-international-pour-les)

[Plateforme d’éducation et d’apprentissage antidopage (ADEL) de l’AMA](https://adel.wada-ama.org/learn)

*[Insérer d’autres liens pertinents, s’il y a lieu, p. ex., SIPRP ou page Web pertinente concernant la protection des données]*